

Séance du 4 août 1896. — Présidence de M. Ollier. — M. le Président fait connaître la décision prise, avant la séance, par la Commission du prix Livet : Un prix de 3,000 fr. est attribué, par égale part, à M^{lle} Vachat, pour dévouement envers ses maîtres, et à M^{lle} Madeleine Balouzet, pour son dévouement à l'enseignement religieux et envers sa famille et une médaille de 1,000 fr. à M^{lle} Déliance pour dévouement envers sa maîtresse, et les pauvres malades de la paroisse de Saint-Bruno. Cette proposition est ratifiée par l'Académie. — M^{lle} Henriette Delacollonge, l'un des lauréats du prix Lombard de Buffières, étant décédée depuis la dernière séance, l'Académie, sur la proposition de M. Caillemer, attribue ce prix à sa sœur aînée, qui a été associée à son son œuvre, pendant plus de 50 ans. — *Correspondance* : Lettre de M. Chenu, instituteur à Pont-Chérury, et lauréat du prix Lombard de Buffières qui, en remerciant l'Académie, annonce qu'il se propose de consacrer une partie de la récompense, qui lui est décernée, à la fondation d'un prix au profit de l'élève le plus méritant de son école. — M. le Président rappelle à l'Académie, que depuis sa dernière séance, elle a eu le regret de perdre l'un de ses membres émérites les plus distingués, M. le docteur Desgranges. Il se proposait de rendre, à ses funérailles, hommage à sa mémoire. Mais, par ses dispositions dernières, le regretté défunt avait interdit tout discours sur sa tombe. M. le Président se propose néanmoins, de consacrer un travail étudié à sa vie et à ses œuvres, dans les Mémoires de la Compagnie. Par son talent de chirurgien, le docteur Desgranges était l'une des gloires de notre Faculté de médecine. Mais, depuis plusieurs années, une fracture du fémur, accident souvent mortel, l'avait condamné à une retraite absolue. Il n'avait point cessé, néanmoins, de se livrer à ses études professionnelles, et rien ne faisait prévoir sa fin prochaine, quand une pneumonie soudaine l'a enlevé en quelques jours. M. Desgranges n'était pas seulement un chirurgien du plus haut mérite, il était un homme de bien. C'est ainsi qu'il a légué 20,000 fr. à l'Association des médecins du Rhône, 10,000 fr. au Dispensaire général de Lyon, 1,000 fr. aux pauvres de Saint-Bonaventure, et un immeuble, situé, rue Saint-Pierre, n° 35, aux Hospices civils de Lyon. — M. Lafon dépose le texte définitif du mémoire, dont il avait communiqué une esquisse dans une précédente séance, au sujet des dimensions de l'ancien amphithéâtre, découvert dans sa propriété, surtout en ce qui